



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2024-047

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2024

Sommaire

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Secrétariat général

84-2024-02-14-00005 - ARS-ARA_2024-02-14_Arrêté
n°2024-23-0008_Martine VOLAY_Inspecteur.docx (2 pages)

Page 3

Arrêté N° 2024-23-0008

Portant désignation de Mme Martine VOLAY Inspecteur de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes

La Directrice générale de l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, et notamment le chapitre 2 du titre III du livre IV ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2012-1245 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 15 mai 2023;

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L1435-7 ;

Vu le décret n° 2011-70 du 19 janvier 2011 fixant les conditions de désignation des inspecteurs et contrôleurs des Agences Régionales de Santé et relatif au contrôle des établissements et services médico-sociaux et de certains lieux de vie et d'accueil (art. R1435-10 à 15 du code de la santé publique) ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté DG n° 2016 – 0497 du 17 mars 2016 désignant Mme Martine VOLAY contrôleur de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté n° MSO000051370902 du 9 mars 2023 portant nomination et titularisation de Mme Martine VOLAY dans le corps des attachés d'administration de l'Etat, au grade d'attachée d'administration de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Martine VOLAY est désignée comme inspecteur de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes afin d'exercer les missions de contrôles prévues à l'article L1421-1 du code de la santé publique et à l'article L. 313-13 du code de l'action sociale et des familles.

Article 2

Son habilitation prend fin lorsque celle-ci quitte les limites territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou lorsqu'elle cesse ses fonctions.

Article 3

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois maximum à compter de la publication du présent acte.

Article 4

La présente décision sera notifiée à l'agent concerné.

Article 5

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le **14 FEV. 2024**

La directrice général de l'Agence régionale
de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURRÈGES